

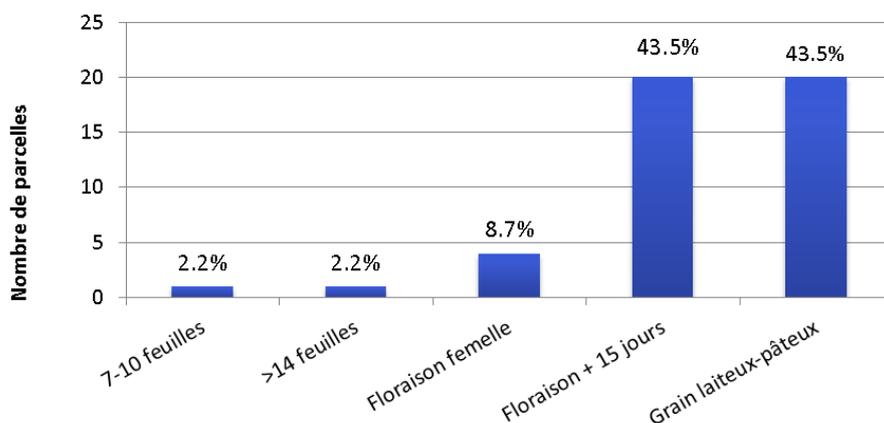
### RESEAU 2016

Pour la période du 18 au 23 août (semaine 34), **46 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

### STADES DU MAÏS

**95% des parcelles ont atteint ou dépassé la floraison femelle.** La parcelle la moins avancée est au stade 10 feuilles (dans le 37, pour un semis du 26 juin). La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 34*).

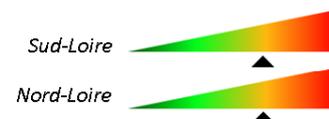
Stade des parcelles de maïs observées  
Semaine 34



### PYRALES

#### Suivi des vols

**45 pièges** ont été relevés cette semaine, pour un total de **112 papillons piégés**, répartis dans toute la région. (Cf. Annexe Relevé des pièges pyrale de la semaine 34) :



- Champagne Berrichonne : moyenne de 2.6 papillons par piège
- Gâtinais : pas de pyrale piégée
- Touraine : moyenne de 2 papillons par piège
- Sologne Val-de-Loire : moyenne de 5.3 papillons par piège
- Beauce-Perche : moyenne de 1.4 papillons par piège

Papillon de pyrale  
*Ostrinia nubilalis*



Crédit photo : ARVALIS – Institut du végétal

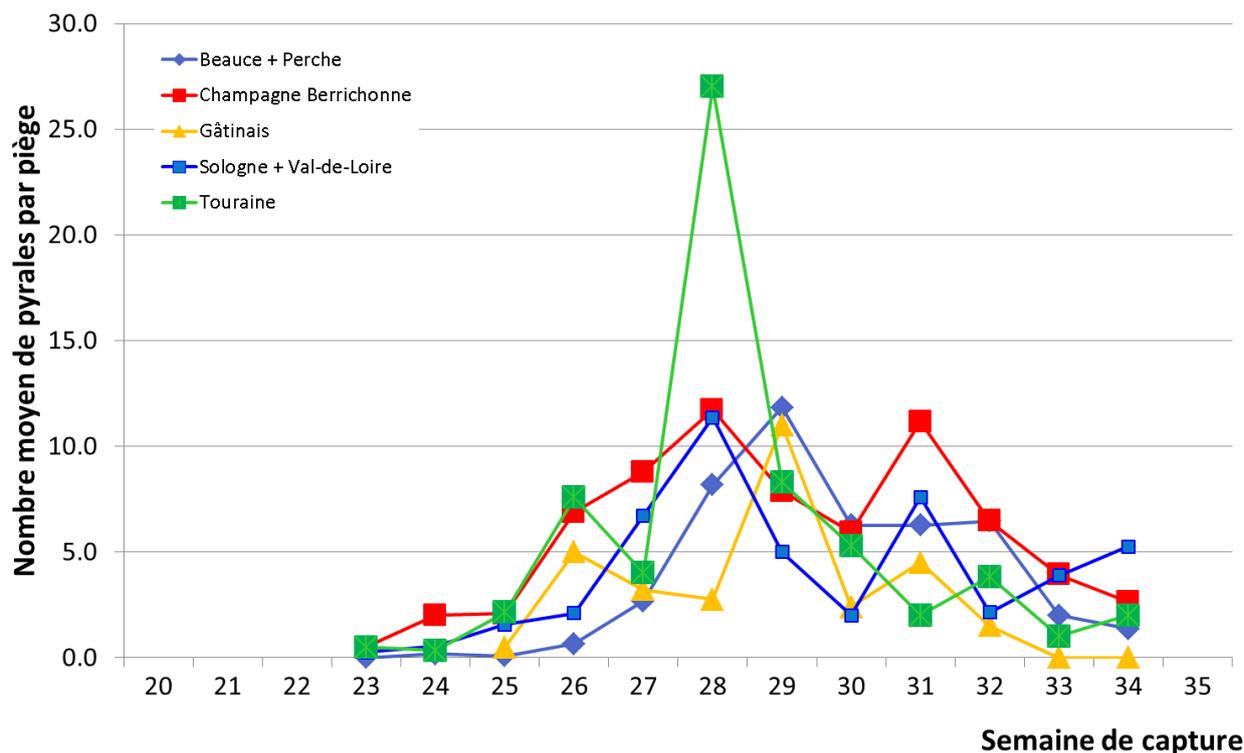
Bulletin rédigé par ARVALIS - Institut du végétal avec la participation de la Chambre d'agriculture du Loiret et à partir des observations réalisées cette semaine par : Agridis Leplatre SA, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, AXEREA, CA 18, CA 28, CA 36, CA 37, CA 41, CA 45, EARL GENI, FDGEDA du Cher, Fredon Centre, UCATA.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

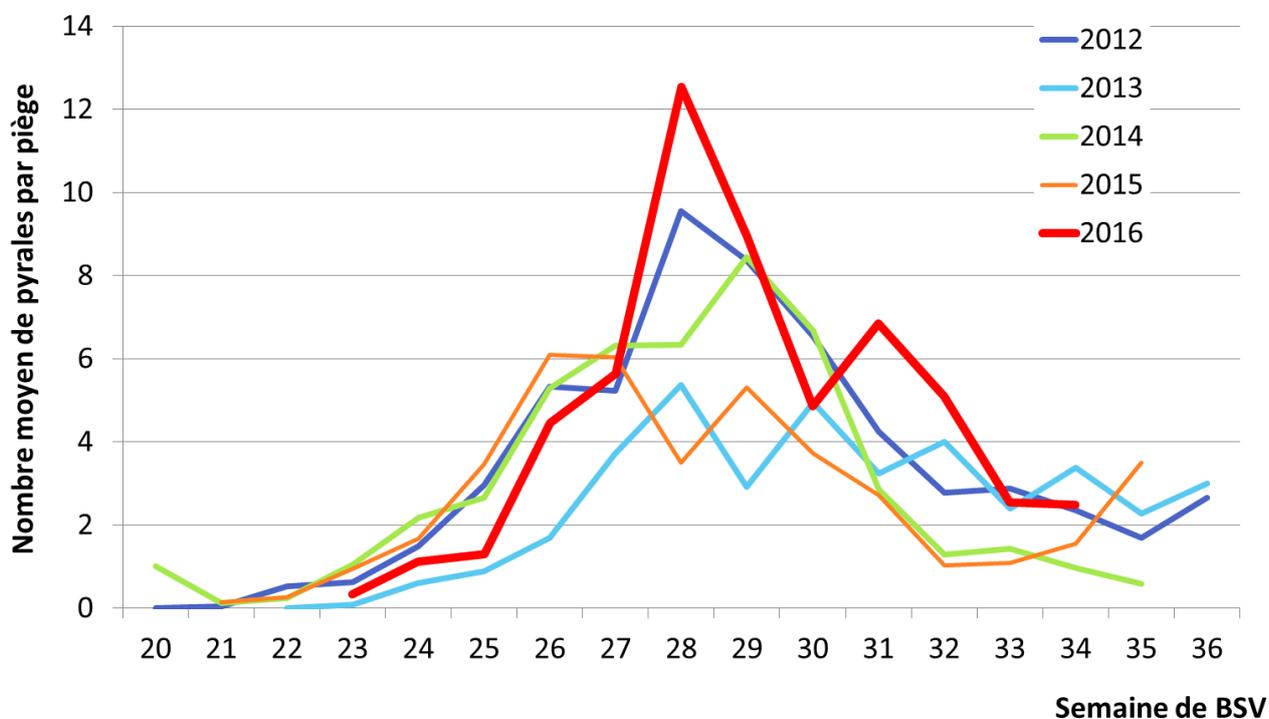
Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

### Nombre moyen de pyrales par piège



Les vols sont en régression sur l'ensemble des secteurs, mis à part la Sologne Val-de-Loire où les captures sont les plus importantes (avec un site avec 27 pyrales capturées dans le Loiret) (Cf. Carte en Annexe).

### Moyenne hebdomadaire de papillons par piège



La moyenne régionale de papillons capturés se stabilise cette semaine et est de **2.5 papillons/piège**.

## Pontes et dégâts

La **présence de nouvelles pontes** est signalée dans 1 parcelle (sur 7 observées) du 37 pour 12% des plantes.

Des **dégâts** sont signalés dans 11 parcelles réparties dans toute la région :

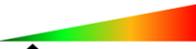
Département	Commune	% plantes attaquées	% plantes avec limbe en coup de fusil
37	LA CELLE-SAINT-AVANT	44	
37	NOYANT-DE-TOURAINES	32	
41	OUZOUER-LE-MARCHE	1	
45	VENNECY	3	1
28	ALLAINES-MERVILLIERS	6	
28	CORMAINVILLE	1	
18	SAINTE-SOLANGE	1	1
18	VILLENEUVE-SUR-CHER	4	3
36	COINGS	1	1
45	FEROLLES	6	3
37	FONDETTES	16	

## SESAMIES

Aucune sésamie capturée sur 7 pièges relevés cette semaine.

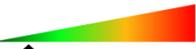
## PUCERONS

### *Metopolophium dirrhodum* :

Tous stades 

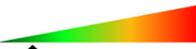
Sur 14 parcelles observées, aucune n'indique la présence de ce puceron. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

### *Sitobion avenae* :

Tous stades 

Sur 14 parcelles observées, 1 présente 1 à 10 pucerons/plante (stades floraison +15 jours). **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

### *Rhopalosiphum padi* :

Tous stades 

Sur 14 parcelles observées, 2 présentent 1 à 10 pucerons/plante (stades grains laitieux) ou 5% des épis avec des pucerons. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

## Auxiliaires

Les auxiliaires et parasites de pucerons peuvent être naturellement présents dans les parcelles et limitent les populations de pucerons. Leur activité a été détectée dans 11 parcelles de la région.

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - adultes	1 à 16%	7	28, 37, 41 et 45
Coccinelles - larves	2 à 5%	4	28, 37, 41 et 45
Micro hyménoptères parasitoïdes des lépidoptères		0	
Chrysopes - Œufs	20 à 24%	2	37
Chrysopes - Larves	4%	1	37
Syrphes - Larves et pupes	1%	3	18 et 41
% de pucerons parasités	1%	1	45

## Etat général

Les populations de pucerons sont quasi-absentes sur les parcelles. Les populations d'auxiliaires ainsi que leur activité se maintiennent.

Auxiliaires	Larve de syrpe : <i>Episyrphus balteatus</i>	Larve de syrpe : <i>Sphaerophoria scripta</i>
		
Parasites	Larve de chrysope	Larve de coccinelle
		
Parasites	Momie de puceron parasité par <i>Diaeretiella rapae</i>	Puceron parasité par un Praon
		

Crédits photos : Arvalis-Institut du Végétal

## CHRYSOMELES

La chrysomele des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) - insecte invasif originaire d'Amérique implanté en Europe Centrale, Italie et plus récemment en Alsace ou Rhône Alpes - **n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014**. Les parcelles sur lesquelles l'insecte est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte, de surveillance, d'éradication ou de confinement obligatoires.

Ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus dommageables : attaques par foyers ou taches dans les parcelles, racines coronaires dévorées, verse végétative typique avec symptôme en col-de-cygne, épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racine. Les adultes peuvent aussi provoquer des dommages : avant le stade floraison, les adultes se nourrissent de la cuticule des feuilles. Ensuite, ils se nourrissent des soies, de pollen, voire des grains au sommet de l'épi. On peut observer des bandes plus ou moins larges et décolorées sur les limbes des feuilles, des soies coupées, des grains creusés.

## Contexte d'observation

Ce ravageur est suivi dans le cadre du BSV comme les autres bio-agresseurs du maïs. L'objectif du réseau est de détecter la présence de l'insecte sur la région Centre, présence qui n'a pas été identifiée jusqu'à présent.



Crédits photo : Arvalis - Institut du végétal

Sur **43** pièges relevés, **aucune chrysomèle n'a été capturée** cette semaine. De même, **aucun dégât** n'est signalé.

## CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 6 parcelles du 28, 37 et 41 avec des ponctuations blanches observées sur les F7, F8, F10 et F12.

Les adultes et les larves réalisent des ponctuations blanches (dus aux piqûres alimentaires et injections salivaires) sur les feuilles de la base des plantes qui peuvent provoquer le dessèchement des feuilles. **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.** Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédits Photos :  
ARVALIS – Institut du végétal

## AUTRES OBSERVATIONS

**Présence d'helminthosporiose** dans 1 parcelle du Loiret, avec 60% des plantes atteintes sur les feuilles situées sous l'épi.

Charbon commun (*Ustilago maydis*) signalé dans 3 parcelles du 41 et 28 : 1 à 3% des plantes atteintes.

**Prochain message : le mardi 30 aout 2016.**



Abonnez-vous **gratuitement**  
aux BSV de la région Centre  
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

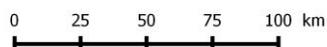
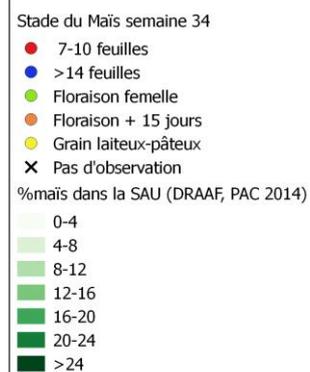
# Annexes

## STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 34



Elodie VOISIN-GOGNIES  
Arvalis - Institut du végétal

Stade des parcelles de maïs observées -  
semaine 34

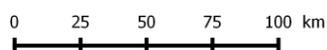
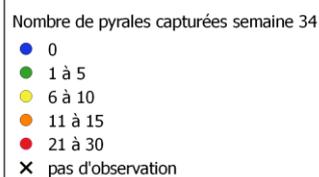


## RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 34



Elodie VOISIN-GOGNIES  
Arvalis - Institut du végétal

relevé des pièges pyrale - semaine 34  
(du 18 au 23 août)



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.



## **Les abeilles butinent, protégeons-les !**



### **Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

*Source : DGAL-SDQPV – avril 2015*